



## NOTE D'INFORMATION

<u>REFERENCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE</u>
2020 – 007	ELECTIONS MUNICIPALES 2020 <u>VOTE PAR PROCURATION</u>	04.02.2020

**A l'attention des Résidents, des Familles et des Proches,**

Madame, Monsieur,

**Les élections municipales se dérouleront le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour. Le second tour des élections aura lieu le dimanche 22 mars 2020.**

**Les résidents souhaitant voter par procuration** doivent se faire connaître auprès de l'accueil de la Résidence DEBROU jusqu'au **vendredi 28 février 2020 dernier délai.**

Un Délégué aux votes par procuration visitera les résidents inscrits directement dans leur logement. La date vous sera communiquée ultérieurement.

**Les résidents devront être en possession :**

- D'une pièce d'identité,
- D'une carte d'électeur,
- D'un certificat médical ou de la copie de la carte d'invalidité.

**Les résidents devront donner l'identité complète de leur mandataire :**

- Nom-Prénom (Nom de jeune fille pour les femmes mariées),
- Date de naissance,
- Adresse.

**ATTENTION : Le mandataire devra être inscrit comme votant dans la même commune que le mandant.**

Bien cordialement,

Le Directeur

A. ESSALHI



**DESTINATAIRES :** - Résidents – Familles et Proches - Chrono